

Tout Personnel**Avril 2020 - n°256****Contes de la bêtise ordinaire**

Il était une fois un DT qui présidait un Comité Territorial Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CTHSCT) extraordinaire faisant suite à une alerte pour danger grave et imminent consécutive à plusieurs interpellations de collègues en grandes difficultés. En ouverture de ce CTHSCT et en présence des collègues en détresse, le DT ose déclarer : « *Je ne comprends pas ce que nous faisons là !* ». Puis, après qu'il lui fût rappelé que cette situation avait donné lieu à une enquête du CTHSCT et qu'un suicide avait depuis bouleversé l'équipe : « *L'ONF n'est pas un service d'urgence où il faut traiter des urgences vitales [...], l'ONF n'est pas un bloc chirurgical ou une centrale nucléaire. Il convient de relativiser un peu.* ». Certes si l'ONF (ne) gère (que) des forêts, le boulot de ses directeurs est peut-être de gérer un peu de l'humain, non ?

Il était une fois un responsable territorial de communication qui dans une réunion de travail déclare : « *Pourquoi se plaignent ils du nouveau vestiaire de travail ? Ils ne sont jamais contents. Quand on aura retiré aux TFT leur maison forestière et leur véhicule administratif, ils n'auront plus qu'à aller travailler* ». Très révélateur de la considération portée dans certaines sphères aux personnels de terrain : la communauté de travail avant tout !

Il était une fois un DA qui répond par écrit à une commune que l'ONF n'est pas compétent pour mettre en œuvre en forêt domaniale un arrêté préfectoral pris dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID 19. Cet arrêté porte interdiction de déplacement de toute personne sur les forêts situées à proximité du littoral et des plans d'eau et ce sur tout le territoire du département. Monsieur le Directeur, même si vous ne voulez plus « *de fonctionnaires chassant les touristes* », contrôler la circulation des véhicules et le stationnement dans les forêts publiques font encore partie de nos compétences.

Il était une fois un secrétaire général d'agence qui dans une des dernières formations en salle d'avant confinement a trouvé amusant de beaucoup tousser en présence de ses collègues et de se demander à voix haute s'il n'était pas infecté ... Il a tant et si bien prolongé la plaisanterie que la formatrice, enceinte, a fini par fondre en larmes. Suite à quoi il a informé les collègues que c'était pour rire. Le DT mis au courant de la « plaisanterie » a affirmé aux représentants du personnel qu'il ne laisserait pas ce méfait impuni. Nous notons qu'hier un docteur de Tourcoing qui a fait la même plaisanterie en présence de gendarmes a été condamné à de la prison. Nous attendons donc la publicité de sanction disciplinaire. Suspense insoutenable puisque jusqu'à présent les sanctions disciplinaires c'est plutôt pour l'ONF d'en bas, ceux qui ne sont rien ou pas grand-chose.

Face à ce type d'épidémie, le SNUPFEN rappelle à chacune et chacun les gestes barrières à respecter :

- 1 Pas de poignée de main, pas d'embrassade ni même de tutoiement
- 2 Respect des consignes de distanciation : 10 mètres
- 3 Toute mesure de prévention que vous estimerez souhaitable

La santé ne se négocie pas !